Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026028-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 30 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 23 avril 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 17

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle

Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; Mme HERVAGAULT Sandra a donné pouvoir à M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier a donné pouvoir à M. DELVA Bruno

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-028

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose en son IV qu'il « *est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges-. Cette commission- CLECT- est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23/04/2026 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune (plus un suppléant),
Considérant que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation financière des compétences transférées par les communes membres à Vitré Communauté, qu'elle est sollicitée au titre des conventions de services communs pour donner un avis sur les calculs d'établissement des coûts des services communs donnant lieu à retenue sur les attributions de compensation versées aux communes et poursuivre et évaluer lesdits services communs.
Considérant que, si la composition de la CLECT relève du conseil d'agglomération, la désignation de chacun de ses membres reste de la compétence des communes membres,

Apres en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- DESIGNE pour siéger à la CLECT, Bruno DELVA en qualité de titulaire ; Julien BEUNEL en qualité de suppléant.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ (Ille-et-Vilaine)

Extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr